

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 11 MAI 2016 HOTEL DE VILLE, BEX

Présidence : Madame Valentine Moreillon

Excusés : Mmes Paola Conte, Manuela Pirali et Claudia RoCHAT ainsi que
MM. Francesco Chille, Michel Croset, François Gillard et Grégoire Rapaz

Sans excuse : M. Bertrand Burnier

Après les salutations d'usage et l'appel, la Présidente apporte quelques modifications à l'ordre du jour.

Ces modifications ayant été acceptées, l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
3. RAPPORTS DES COMMISSIONS
 - 3.1 Sur le préavis no 2016/03 concernant le crédit complémentaire nécessaire à la réalisation de la salle multiculturelle
Rapporteur pour la commission ordinaire Mme M. Kohli
Rapporteur pour la commission des finances Mme A. Bielman
 - 3.2 Sur le préavis no 2016/05 concernant la mise en conformité de la cuisine de l'Hôtel de Ville
Rapporteur pour la commission ordinaire Mme C. Guérin
Rapporteur pour la commission des finances M. D. Pasche
 - 3.3 Sur le préavis no 2016/06 concernant la vente partielle de la parcelle no 2220 de Bex
Rapporteur pour la commission ordinaire M. P. Sarda
4. INTERPELLATION DU GROUPE PLR INTITULEE « STOP A LA DOUBLE SANCTION DES USAGERS BELLERINS DU TRAIN CFF »
5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
6. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente V. Moreillon a eu le plaisir de représenter le Conseil communal au rapport de corps de l'EPOC, à une séance de présentation de l'avancement du projet AGGLO, au Trophée du Muveran, à l'assemblée générale de l'ASLB, à l'assemblée générale de l'Entraide familiale de Bex-Gryon, à la cérémonie d'inauguration de l'agrandissement du local des pontonniers, à l'assemblée générale du Minot et à la représentation annuelle de l'Harmonie du Chablais.

Elle donne lecture de la correspondance reçue, soit : lettre d'accompagnement des préavis 2016/05, 2016/06 et du complément au préavis 2016/03, courrier de remerciements du FC Bex pour la décision prise en mars dernier, courrier de remerciements de l'association Passeport Vacances pour le versement des jetons de présence de décembre dernier et enfin courrier de l'Union Instrumentale en remerciements pour l'accueil qui leur a été accordé lors de la traditionnelle diane de l'Ascension.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Conseiller P. Athanasiadès fait état d'une erreur de report du nombre de voix en page 3, chapitre II, avant-dernier paragraphe ainsi qu'en page 4, dernier paragraphe du titre premier. Les corrections seront faites en conséquence et le procès-verbal rectifié sera adressé aux membres du Conseil.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

3.1 Sur le préavis no 2016/03 concernant le crédit complémentaire nécessaire à la réalisation de la salle multiculturelle

Monsieur le Conseiller P. Athanasiadès donne lecture du rapport de majorité de la commission ordinaire.

Madame la Conseillère M. Kohli donne lecture du rapport de minorité de la commission ordinaire.

Madame la Conseillère A. Bielman donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Madame la Présidente V. Moreillon rappelle à l'assemblée qu'il s'agit ce soir de se déterminer sur l'octroi du crédit complémentaire et non pas de remettre en question le principe de la salle multiculturelle.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon prend la parole et donne quelques informations.

Il revient sur les questionnements de la commission des finances et précise que c'est d'entente avec le foyer protestant que leurs dons sont destinés à la jeunesse, d'où un versement au fond d'équipement de la salle multiculturelle. Il est à noter d'ailleurs que le foyer protestant a versé un don en début d'année pour la cuisine du Minot et a proposé un soutien à la commune à affecter à l'équipement d'une salle de jeux.

Par rapport aux conclusions du rapport de ladite commission, il précise qu'il appartient à la Municipalité, propriétaire des lieux, de proposer un modèle de gestion tel qu'elle le souhaite et qu'elle a décidé de confier cette gestion à une association afin de limiter ses contributions.

En ce qui concerne les locaux de stockage du matériel de la police, deux locaux sont actuellement disponibles. Il s'agit d'un local dans le dépôt Guillard à côté de la centrale de chauffe, local dont le seul investissement serait le remplacement de la porte d'entrée, et la partie est du bâtiment de la vinicole, soit l'ancienne vinicole dont le dépôt est actuellement vide.

S'agissant de la convention, elle n'est effectivement pas encore signée. Néanmoins, il rappelle que deux municipaux font partie de l'association et que c'est la Municipalité qui tient les rênes pour en fixer les conditions. D'ailleurs, la convention avec le FC Bex n'est également pas signée à ce jour.

En ce qui concerne la question de la politique du soutien financier aux sociétés locales, il est clair que l'association ABC doit, en tant que mandataire de la gestion de la salle, assurer le financement de fonctionnement et donc pratiquer des tarifs égaux pour tout le monde. Effectivement, notre commune est généreuse envers les sociétés locales par le biais de subventions ou de remises sur la location des locaux. Ces remises ne sont pas comptabilisées mais correspondent à une perte de revenu locatif. L'association devra, elle, comptabiliser ces pertes correspondant à un soutien aux sociétés locales, pertes qui seront, toujours dans la logique de maintien du soutien aux sociétés locales, compensées par la commune.

Il revient ensuite sur les questionnements soulevés par le rapport de minorité et plus particulièrement sur le besoin d'affecter de l'argent à d'autres bâtiments existants. Il précise que la rénovation des trois bâtiments dont il est question dans le rapport figure déjà dans le plan financier et les travaux sont planifiés. On peut donc se permettre en parallèle de financer la salle multiculturelle et de procéder à l'entretien des bâtiments sans mettre en danger les finances communales.

En ce qui concerne la remarque liée au financement du matériel technique dans une autre salle du canton, il précise que l'association ABC a déjà obtenu un financement à hauteur de Fr. 150'000.--. La difficulté actuelle pour obtenir des aides ou subventions de tiers est que le crédit complémentaire n'est pas encore accepté par la commune.

Pour la remarque liée au lieu, il ne peut que confirmer qu'il est adéquat puisqu'il n'est pas possible de répondre au souhait de construire plus grand en dehors du centre car la commune ne possède pas de locaux ou de parcelles qui pourraient être affectés à cet usage.

Enfin, il précise qu'une occupation scolaire des locaux de la vinicole n'est pas possible car il est obligatoire de détenir un préau.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT prend la parole et rappelle que le taux d'endettement de la commune de Bex a toujours été fort à très fort. C'est le cas actuellement mais ce n'est pas lié à la salle multiculturelle mais bien aux 25 millions investis dans le nouveau collège de la Servanne. La commune n'a jamais eu de moyens extraordinaires mais on peut s'offrir un plus sans mettre en danger les finances communales.

Monsieur le Municipal P. Dubois relève que la commission des finances dit qu'on peut se permettre la dépense mais demande le renvoi. Le rapport de minorité demande également le renvoi. Il est interpellé par ces conclusions parce que chacun se ressourçait, à sa manière dans la culture (lecture, concerts, spectacles). L'opportunité est d'actualité puisque le permis de construire n'a pas fait l'objet d'oppositions et qu'on se trouve au centre du village avec des places de parc à disposition.

Il rappelle que cela fait 10 ans, depuis la fermeture de la Trappe, qu'un local est recherché. Pour mémoire, la commune finançait la Trappe à raison de Fr. 20'000.-- par année + certains frais. Une commission municipale avait à cette période été nommée pour trouver une solution de remplacement. Il y a d'abord eu le projet du Stand qui a été abandonné, puis celui du dépôt CFF à la gare qui était bien avancé jusqu'à ce que les CFF n'augmentent le prix de la location à Fr. 100'000.-- par an. C'était en 2007 et le budget de l'époque était de Fr. 1'800'000.-- sans les équipements. La commune s'est ensuite intéressée au dépôt de l'armée à l'ancienne usine à gaz mais le prix de vente de Fr. 900'000.-- était trop élevé.

La commission municipale a donc vraiment cherché des solutions durant ces années et le projet actuellement proposé est le fruit de nombreuses réflexions.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise que plus de 5 millions ont été destinés au sport ces cinq dernières années contre Fr. 30'000.-- à la culture.

Monsieur le Conseiller R. Cherix prend la parole en tant que président des Compagnons de Duin et précise que si leurs représentations avaient lieu à la salle multiculturelle, la location, y compris les jours de répétition, s'élèverait à plus de Fr. 3'570.-- pour des rentrées d'environ Fr. 6'000.-- (300 personnes à Fr. 20.--), ce qui couvrirait à peine les frais.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon revient sur le fait que la table de référence mentionne les prix courants sans l'aide aux sociétés.

Madame la Conseillère A. Bielman confirme que c'est précisément ces points là que la commission des finances soulevait.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon confirme que les tables mises à disposition des commissions ne mentionnent que les prix de base sans penser à l'aide communale dont le principe est déjà en place.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT précise que le coût de fonctionnement restera flou jusqu'à l'acceptation du financement mais il peut être estimé à Fr. 120'000 - 150'000.-- en comptant large. Mis en relation avec les charges réelles annuelles, ce montant n'est pas exagéré.

Monsieur le Conseiller E. Maendly estime qu'il y a assez longtemps qu'on discute de ce projet et qu'il y donne son appui.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon appuie sur la clause du besoin et rappelle que la population est en attente d'un tel lieu.

Monsieur le Conseiller T. Matile revient sur la mort des salles de classe dans les hameaux et craint la mort des grandes salles dans les hameaux. Il estime préférable de donner de l'argent aux sociétés qui gèrent les salles des hameaux.

Monsieur le Conseiller E. Maendly pense que les personnes, les sociétés et les spectacles qui travaillent avec les hameaux ne cesseront pas de le faire.

Monsieur le Conseiller P. Sarda précise qu'il n'est fondamentalement pas contre le projet mais qu'il trouve le préavis brouillon et ne connaît pas l'association ABC, ni ses membres. Il appuie le renvoi afin d'obtenir plus de détails pour le fonctionnement car il est actuellement perplexe et dans le flou.

Madame la Conseillère S. Zuber, en tant que présidente du Chœur Mixte Le Muguet, estime que la création de cette salle ne mettra en danger ni sa société, ni la salle des Dévins puisqu'il y a clairement un public différent pour les deux lieux. Elle appuie l'acceptation du crédit complémentaire.

Monsieur le Conseiller P. Droz, membre de l'Union Instrumentale, rappelle qu'il sera impossible à cette société, ainsi certainement qu'à l'Harmonie du Chablais, d'utiliser cette salle trop petite pour accueillir et les musiciens et le public. Par contre, pourquoi ne pas revoir la sonorisation de la Grande Salle du Parc qui est catastrophique et améliorer la structure de la scène ? Cela permettrait de reporter à plus tard la création d'une salle plus grande que 120 places.

Monsieur le Conseiller D. Pasche revient sur les propos de Monsieur le Conseiller P. Sarda et lui rappelle qu'il faut parfois vivre avec certaines incertitudes. Il attend des détails supplémentaires qu'il n'est pas possible de lui donner car il y a toujours des surprises comme dans tout projet d'envergure. Néanmoins, la jeunesse bellerive a beaucoup d'attentes sur cette salle.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise à Monsieur le Conseiller P. Sarda que l'association ABC a été créée en mai 2015, que ses statuts et composition du comité sont joints au préavis et qu'elle a été créée dans le but premier de toucher les subsides de la Loterie Romande et autres, la commune ne pouvant pas en être bénéficiaire. En ce qui concerne les tarifs, ils ne sont pas entourés de flou artistique mais posés de manière très claire.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT pense que l'inquiétude provient du montant de l'investissement par rapport au degré actuel d'endettement mais tient à rassurer en confirmant que cette somme est absorbable sans augmentation de la dette puisque les emprunts réalisés en décembre de l'année précédente permettent le financement de cet objet. Par contre, il souhaite que l'assemblée ait le cran de dire « On ne veut pas de cette salle » plutôt que de demander un renvoi.

Monsieur le Conseiller M. Mundler revient sur les incertitudes liées à la fréquentation de la salle. Il estime que sa création et sa mise en fonction va amener du monde.

Monsieur le Conseiller P. Devanthéry précise qu'il ne s'agit pas de refuser le projet mais de le reporter afin d'obtenir des éléments complémentaires et trouve ce souhait totalement légitime quand on parle d'un investissement de 2 millions et demi. Qu'en sera-t-il de la couverture des déficits, s'agit-il d'un jouet pour l'association ou la Municipalité ?

Monsieur le Syndic P. RoCHAT lui rappelle que ce jouet n'a pas été voulu par la Municipalité mais par le Conseil communal.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon demande l'application de l'article 110 du règlement, soit le vote à bulletin secret. Il est soutenu dans sa demande et il sera procédé ainsi.

Madame la Présidente V. Moreillon donne des explications sur le mode de votation et il est procédé à la distribution de 52 bulletins. Après dépouillement, 30 bulletins demandent le renvoi et 22 acceptent les conclusions du préavis municipal.

Le Conseil communal décide donc d'octroyer son soutien au rapport de minorité et de renvoyer cet objet à la Municipalité pour complément d'informations.

3.2 Sur le préavis no 2016/05 concernant la mise en conformité de la cuisine de l'Hôtel de Ville

Madame la Conseillère C. Guérin donne lecture du rapport de minorité de la commission ordinaire.

Madame la Conseillère S. Moesching-Hubert donne lecture du rapport de majorité de la commission ordinaire.

Monsieur le Conseiller D. Pasche donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon conteste les remarques émises par la commission des finances s'agissant des travaux déjà effectués. Pour rappel, le piano – qui datait de 30 à 35 ans - a été remplacé en 2012 car il était défectueux et les pièces de rechange ne se trouvaient plus. A cette occasion, le tenancier avait demandé et obtenu un agrandissement de la chambre froide. Le carrelage n'avait pas été changé car la commune, liée par un bail, doit garantir l'exploitation du restaurant et elle n'avait à disposition que le temps des vacances (une semaine en janvier 2013).

Il apporte une correction au rapport de majorité puisque les locaux ne seront que partiellement vidés, le piano et la hotte restant en place.

Il précise encore que l'architecte a effectué un relevé du mobilier et qu'un travail a été fait avec le tenancier pour réorganiser l'aménagement. Dans un premier temps, il a été question de déplacer l'espace de lavage du sud à l'ouest. C'était réalisable mais la brigade a souhaité maintenir comme actuellement, moyennant quelques petits aménagements. Au vu de la forme particulière de la pièce, tous les meubles actuels sont faits sur mesure et donc difficilement déplaçables et il n'est pas possible de bouger le piano. Il propose donc au conseil d'accepter le projet tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Les rapports de minorité et de majorité sont mis en opposition.

Le Conseil communal décide, par 38 voix pour les conclusions du rapport de minorité contre 10 pour le rapport de majorité :

- d'autoriser la Municipalité à mettre en conformité la cuisine de l'Hôtel de Ville;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 175'500.--;
- de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique "Mobilier, machines et véhicules", compte no 9146.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 17'550.-- par an;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011, modifiées dans sa séance du 26 juin 2013.

3.3 Sur le préavis no 2016/06 concernant la vente partielle de la parcelle no 2220 de Bex

Monsieur le Conseiller P. Sarda donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller E. Maendly demande des renseignements sur la société acheteuse de la parcelle.

Monsieur le Syndic précise qu'il s'agit pour le moment « d'une coquille vide » puisque son activité débutera à la construction du local d'exploitation mais les informations en possession de la Municipalité confirment le sérieux de la démarche.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis municipal. Le Conseil communal décide, à une large majorité et 1 abstention :

- d'autoriser la Municipalité à vendre pour le prix de Fr. 125.-- le m2 une surface d'env. 6'500 m2 à détacher de la parcelle no 2220 de la Commune de Bex (lettre A du plan annexé) à Paratchi Sàrl managée par Monsieur Daniel Waldmann, à Sion, société dont le siège sera transféré à Bex;
- d'autoriser la Municipalité à accorder à l'acquéreur précité un droit d'emption pour une durée de 10 ans sur une seconde surface d'environ 6'500 m2 (lettre B du plan annexé) au même prix de Fr. 125.-- le m2, droit exerçable moyennant projet à la clé;
- d'autoriser la Municipalité à signer la vente qui découle de ce droit d'emption le jour où son bénéficiaire exercera son droit;
- de porter le produit net de ces transactions au fonds de réserve "achat de terrain" no 9282.007.

4. INTERPELLATION DU GROUPE PLR INTITULEE « STOP A LA DOUBLE SANCTION DES USAGERS BELLERINS DU TRAIN CFF »

Après avoir été appuyée par 5 membres au moins, Madame la Conseillère S. Moesching-Hubert donne lecture de l'interpellation du groupe PLR dont le texte est reproduit ci-dessous :

« Lors du changement des horaires CFF cet automne 2015, des concessions ont dû être consenties par les usagers bellerins pour la suppression de trains, respectivement des trajets prolongés pour rejoindre notre cité.

On peut raisonnablement admettre que pour rénover en profondeur la ligne du Simplon, il est nécessaire de faire fi d'un certain confort en termes de cadences des trains sur une période définie de quelques années. Par contre, il est anormal que les personnes qui utilisent la gare de Bex soient péjorées financièrement.

Si le trajet de 6 minutes entre St-Maurice et Bex peut se prolonger jusqu'à 47 minutes avec un détour obligatoire par Aigle, Monthey ou Martigny, c'est surtout la contrainte de devoir payer ce trajet supplémentaire qui n'est pas acceptable : le coût d'aller simple St-Maurice/Bex peut alors passer de Fr. 3.00 à Fr. 16.60 en 2^{ème} classe.

L'interpellant demande ainsi à la Municipalité de trouver une solution auprès des CFF pour gommer cette injustice afin que les usagers bellerins ne soient pas doublement sanctionnés.

*Pour le groupe PLR, Sandrine Moesching-Hubert
Bex, le 11 mai 2016 »*

Monsieur le Syndic P. Rochat confirme que la Municipalité a interpellé les CFF à ce sujet en début d'année afin qu'une solution de souplesse tarifaire soit validée et qu'une lettre soit adressée aux usagers. Trois jours plus tard, les CFF ont répondu qu'ils devaient en informer leur personnel puis, le 30 mars, qu'il n'était pas possible de former l'ensemble du personnel à cette spécificité. La Municipalité a donc décidé, le 10 avril – et avec l'accord des CFF – de préparer un courrier qui sera remis en mains propres aux usagers concernés. Un tout-ménage d'information sera adressé à la population entre fin mai et début juin prochains.

Madame la Présidente V. Moreillon demande à Madame la Conseillère S. Moesching-Hubert si elle accepte la réponse de la Municipalité.

Cette dernière confirme qu'elle accepte la réponse donnée par la Municipalité.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic P. Rochat revient sur le projet Agglo no 3. Si on en croit le planning détaillé remis aux communes concernées le 6 janvier 2016, la consultation publique devrait être pour juin, la mise en consultation pour juillet et la validation par les communes environ 3 semaines après ce délai de consultation, le seul délai impératif étant que le dossier doit être déposé à Berne avant le 31 décembre 2016. Il se trouve que tout est décalé d'environ 1 mois. Bex et Massongex refusent la proposition de bus en raison d'une nette augmentation des coûts et il subsiste de gros problèmes dans 6 communes, problèmes liés à la conformité avec la LAT, et qu'il ne sera très certainement pas possible de régler d'ici la fin de l'année. La crainte est donc que le dossier ne sera pas prêt pour décembre et une nouvelle séance est agendée après la mise en consultation publique.

Il donne également des informations sur le dossier de la gare de Bex pour lequel une réunion a lieu toutes les 5 ou 6 semaines. L'idée est de créer une sortie comme à Aigle, soit une sortie sud avec quai commun aux TPC. Le canton, les TPC et la commune ont toujours soutenu cette version mais les CFF en maintenaient une autre, estimée à 4,8 millions à supporter par la commune. Finalement, la discussion s'est un peu ouverte mais la commune a dû s'engager à participer à raison de Fr. 800'000.-- à l'aménagement de la sortie sud, les TPC à participer à raison de Fr. 150'000.-- à l'aménagement du quai commun avec les CFF et le canton à prendre en charge la moitié du coût de l'étude, soit Fr. 350'000.--. La commune est actuellement dans l'attente des conventions qui définiront le projet unique qui sera déposé à Berne.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz informe l'assemblée que Monsieur Didier Dupertuis, employé communal depuis 21 ans, va prochainement reprendre le poste de chef de voirie auprès des communes d'Ormont-Dessus et Ormont-Dessous. Il se réjouit de la réussite professionnelle de ce collaborateur et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle activité.

Il revient sur le week-end de l'Ascension où une conduite en Eternit a sauté sur la route d'Aigle. Le personnel de la commune a travaillé toute la nuit de mardi à mercredi mais la conduite a à nouveau sauté le mercredi. Environ 400'000 litres d'eau se sont échappés causant des inondations dans le garage du bâtiment « Pain de Sucre » et dans la villa se trouvant à proximité.

Pour couronner le tout, une conduite a sauté sur 2 mètres au chemin de la Scie le vendredi suivant. S'agissant d'une conduite importante, environ 18'000 litres/seconde se sont échappés dans l'Avançon soit environ 1'200'000 litres jusqu'à ce que l'arrivée d'eau puisse être stoppée.

Monsieur le Municipal P. Dubois précise que le prochain conseil a été déplacé au 29 juin en raison du passage de la Route lyrique à Bex le 22 juin. Il rappelle également que la Fête de la musique se tiendra le samedi 25 juin sur la place du Marché et dans certains cafés.

Monsieur le Municipal D. Hediger tient à féliciter les pompiers du SDIS qui ont participé avec succès au dernier championnat vaudois en se plaçant respectivement aux 1^{ère}, 2^{ème} et 5^{ème} places. Il précise que les engagés ont effectué bénévolement de nombreux entraînements avant ces championnats.

Il rappelle également que le lancement de la semaine La Suisse bouge aura lieu le 21 mai avec la soirée finale le vendredi 27 mai au collège de la Servanne. Cette année, le duel sera engagé entre les hommes et les femmes de la commune.

6. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Madame la Conseillère A. Bielman revient sur une émission de la télévision dédiée au glyphosate et constate que la commune de Bex n'a pas répondu à un sondage effectué par Greenpeace. Elle demande donc si la commune envisage d'arrêter l'usage des produits à base de ce composant.

Elle remercie encore la Municipalité pour la réponse adressée au groupe Ouverture suite à sa lettre concernant les panneaux solaires du collège de la Servanne.

Monsieur le Conseiller E. Maendly a appris, via les réseaux sociaux, que le container à papier des Dévens avait débordé tout le week-end. De plus, la benne des déchets verts est régulièrement surchargée, des habitants hors commune l'utilisant également vu son emplacement actuel. Serait-il possible de revoir la gestion de la déchetterie des Dévens et peut-être même de déplacer la benne verte ?

Madame la Conseillère V. Moret demande pour quelle raison la demande de location de la salle de classe des Dévens par une association ayant pour projet de créer une garderie-école privée basée sur la pédagogie Steiner a été refusée par la Municipalité.

Monsieur le Conseiller P. Athanasiadès rappelle à la Municipalité que les sociétés installées dans la zone industrielle ont été informées le 28 août 2014 de l'attribution de noms et de numéros aux routes de cette zone. Or, depuis, le service des travaux n'a toujours pas installé les panneaux indicateurs.

Monsieur le Conseiller P. Echenard remercie la Municipalité pour l'achat et la pose de lecteurs de vitesse. Néanmoins, il s'étonne du positionnement de ces lecteurs.

Monsieur le Conseiller Ch. Roesler demande si l'agrandissement de la caserne des pompiers pourrait faire l'objet d'un projet car actuellement une partie du matériel doit être envoyé à Ollon par manque de place.

Monsieur le Conseiller F. Meili informe la Municipalité que le gravier déposé sur le goudron lors de la réfection du chemin de Tavalles l'année dernière s'est entièrement détaché depuis et que le goudron fond par forte chaleur. Serait-il possible d'intervenir ?

Madame la Conseillère C. Cosandey revient sur le report des travaux à la route d'Aigle et demande s'ils seront planifiés au plan financier futur.

Monsieur le Conseiller P. Athanasiadès informe la Municipalité avoir constaté que l'une des barrières à l'entrée de la passerelle côté rue de la Servanne est rouillée et tranchante.

Réponses

Monsieur le Municipal D. Hediger précise à Monsieur le Conseiller P. Athanasiadès que le processus de numérotation des bâtiments découle de la responsabilité du contrôle des habitants qui doit gérer son budget. Il ira vérifier et relancer si nécessaire.

Il précise à Monsieur le Conseiller P. Echenard que 5 mâts ont été posés et que 2 radars sont à disposition. Pour rappel, la nouvelle législation préconise d'enlever les panneaux 50 aux entrées de localités. Dans notre cas, l'entrée de localité n'est pas dangereuse pour les piétons et les enfants. Il était donc plus judicieux de rappeler la vitesse autorisée un peu plus haut, sur un tronçon rectiligne.

Il confirme à Monsieur le Conseiller Ch. Roesler que le projet d'agrandissement de la caserne de pompiers est toujours au plan financier mais un petit coup de frein a été donné. Sommes-nous obligés ou pas de le faire ? Entretemps, un nouvel élément a été porté au dossier de la caserne d'Ollon puisqu'il est possible que le team Ambulances Chablais utilise ces locaux dans le futur. Si la caserne d'Ollon devait s'installer à Bex, les priorités seraient nécessairement revues.

Monsieur le Syndic P. Roachat précise à Madame la Conseillère C. Cosandey que la Municipalité avait décidé, au début de ses réflexions sur le PPA Sous Montet, d'effectuer les travaux à la route d'Aigle en même temps. Cette réflexion a été remise à un ou deux ans.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise encore que lesdits travaux sont au plan financier 2017 et que la réfection de la route peut être envisagée en 2018 – 2019.

Il confirme à Monsieur le Conseiller F. Meili avoir constaté lui-même que le goudron du chemin de Tavalles ne se comportait pas comme d'habitude. Il va voir avec l'entreprise qui a effectué les travaux.

Il précise à Monsieur le Conseiller P. Athanasiadès qu'il a pris note de l'endommagement de la barrière et qu'il transmettra à qui de droit.


Il informe Monsieur le Conseiller E. Maendly qu'il fera le nécessaire pour que la benne verte soit vidée plus souvent en saison. Il précise encore qu'elle ne sera pas déplacée afin de ne pas charger l'entrée principale du hameau.

Enfin, il rappelle à Madame la Conseillère A. Bielman que le glyphosate n'est pas interdit. La commune ne répondra pas à Greenpeace et continuera à utiliser ce composant tant que cela sera permis tout en respectant bien sûr les normes.

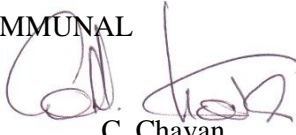
Madame la Municipale E. Desarzens confirme à Madame la Conseillère V. Moret avoir reçu une demande officielle de l'association Fleur de Terre. Il se trouve que non seulement la salle n'est pas louable à long terme en l'état mais que de plus la demande est forte au sein de la population pour le maintien de cette salle au service de la population, voire pour un retour d'une salle de classe. Il se trouve que plusieurs demandes de location de la salle de classe du Châtel ont également été déposées et qu'elles ont toutes été refusées sur les mêmes bases.

Monsieur le Conseiller E. Maendly répond qu'il est vrai que l'accès par Sallaz n'est pas une entrée principale mais relève qu'il y a quand même beaucoup de circulation sur cet axe.

Tous les conseillers ayant reçu une réponse à leur question ou intervention, la Présidente clôt la séance à 22h.00 non sans avoir au préalable transmis les remerciements et salutations d'usage.


V. Moreillon
Présidente

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


C. Chavan
Secrétaire